

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

107x23

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire.

Il s'agit de permettre d'augmenter le temps de travail d'un agent recruté initialement à temps non complet et pour lequel un passage à temps complet répond à un besoin du service concerné : le service des sports.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante le passage à temps complet du poste suivant :

- un adjoint technique territorial exerçant les fonctions d'agent d'entretien et gardiennage des équipements sportifs sur le service des sports.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- ADOPTE la proposition d'augmentation de temps de travail ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs, à compter du 1^{er} mai 2023.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent titulaire sont inscrits au budget,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL